



Action prud'homme en cours, reception lettre pour licenciement

Par **Edition**, le **23/03/2013** à **11:54**

Bonjour,

J'ai mis après plusieurs années de nego avec mon employeur, celui ci au prud'homme Grâce à une jurisprudence récente . En effet, celui ci ne m'a pas apporté les réponses objectives et pertinentes auxquels j'ai le droit et c'est contenté de réponses évasives qui ne me satisfaisait pas. J'ai donc engagé une procédure au tribunal prud'homme.

Et la le pire m'arrive je reçois un coup de téléphone de mon N+2 sur mon portable me prévenant de la réception d'une lettre recommandé avec Ar des le lendemain Pour un entretien préalable en vue d'un éventuel licenciement.

Ne comprenant pas les motifs de ce courrier, en effet ils n'ont rien a me reprocher

Je m'interroge sur le ou les motifs qui vont m'être évoqués

Lors de cette entretien. Evidement je fais le lien avec l'action en cours

Au prud'homme. Le jour de l'entretien, plus les motifs évoqués étaient

Enoncés plus je me sentais soulagé. Rien a me reprocher professionnellement,

un problème de comportement est évoqué. "Pas assez coopératif

""En gros, ils n'ont rien de très sérieux. Alors je m'interroge

sur le bien fondé de leur démarche.

- l'entreprise a t- elle le droit de faire une telle procédure

Alors que je les ai assigné au prud'homme?

- peut on considérer leur action comme du harcèlement moral?

- quels peuvent être mes recours?

Merci d'avance pour vos aides précieuses.

Par **P.M.**, le **23/03/2013** à **13:22**

Bonjour,

On n'a pas encore trouvé le moyen d'empêcher l'employeur de procéder au licenciement mais il peut toujours être contesté ensuite s'il est prononcé, surtout dans le contexte que vous décrivez...

Je vous conseillerais déjà de vous faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...

Par **Edition**, le **23/03/2013** à **13:41**

L'entretien préalable à déjà eu lieu comme précédemment dit.
Relisez mon texte. Les motifs évoqués lors de cet entretien ressemble
A un montage fait à la va vite sur mon comportement
C'est la raison pour laquelle je fais une corrélation avec cette décision
Et le fait que j'ai engagé une action au prud'homme.
L'essentiel pour moi est de savoir si lors d'une procédure engagée,
Ils ont le droit d'évoquer (l'entreprise) un licenciement à mon encontre.

Par **P.M.**, le **23/03/2013** à **13:59**

Je n'avais pas lu clairement que l'entretien préalable avait déjà eu lieu notamment par cette phrase :
[citation]Je m'interroge sur le ou les motifs qui vont m'être évoqués[/citation]
Par ailleurs, votre nouvel exposé n'est pas beaucoup plus clair pour moi même si je pense y avoir répondu...